



4.2 PROTÉGER LES JEUNES FRANCILIENS DES RISQUES AUDITIFS LIÉS NOTAMMENT À L'ÉCOUTE ET LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE

PILOTE(S) DE L'ACTION : ARS

PARTENAIRE(S) ASSOCIÉ(S) : Réseaux en Ile-de-France (RIF), Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), Bruitparif, Association Avenir Santé

ACTEUR(S) CONCERNÉ(S) : Éducation nationale, Conseil Régional (unité santé), réseaux musique, réseaux jeunesse, réseaux d'éducation populaire

TERRITOIRE(S) CONCERNÉ(S) : Île-de-France

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S) : Jeunes de 6-25 ans (scolarisés de la primaire au lycée et jeunes adultes), jeunes en formation technique ou professionnelle, musiciens

LIEN(S) AVEC LE PNSE 3 : action n°103

LIEN(S) AVEC AUTRE(S) FICHE(S) DU PRSE 3 : action 1.3

OBJECTIF ET FINALITÉ

L'objectif principal est de diminuer le nombre de jeunes franciliens ayant des habitudes d'écoute et de pratique de la musique à risque.

Les objectifs opérationnels associés sont les suivants :

- 1 Cartographier les acteurs, outils et actions de prévention existantes
- 2 Promouvoir un recueil des données de comportement et de pratiques
- 3 Renforcer la coordination des acteurs, notamment les acteurs de la santé et de l'enseignement de la musique, de manière à améliorer la cohérence, l'efficacité, la couverture régionale et la visibilité des actions menées dans le domaine
- 4 Agir par des actions de formation de relais et prévention auprès des publics plus vulnérables du fait de leur environnement quotidien (élèves en lycée professionnel, apprentis, musiciens) ou de leur âge (enfants en école primaire, pré-adolescents et adolescents).

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA RÉGION

Les pratiques sonores à risques, telles que l'écoute prolongée de musique à fort volume par l'intermédiaire de casques et d'écouteurs et la fréquentation de concerts et discothèques, sont en forte augmentation, principalement chez les jeunes.

La part des 18-35 ans ayant un usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs a été multipliée par trois entre 2007 et 2014 [23]. Or, ces pratiques exposent à des volumes sonores élevés et des durées d'exposition prolongées pouvant provoquer une atteinte de l'audition parfois irréversible (surdité partielle ou totale, acouphènes, hyperacousie¹, etc.). Trois quarts des 15-30 ans ont déjà été sujets à des bourdonnements ou des sifflements dans les oreilles, 89 % d'entre eux étant de grands adeptes de musique écoutée avec un casque audio ou des écouteurs et 10 % ne baissant jamais le volume (Enquête IPSOS publiée en janvier 2015 à l'occasion de la Semaine du son).

En particulier, les rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques publiées depuis une quinzaine d'années démontrent que les publics de concerts et les musiciens sont exposés à des niveaux sonores pouvant entraîner fatigue et destruction des cellules ciliées, responsables de la transmission des vibrations jusqu'au cerveau, se traduisant par des lésions irréversibles du système auditif.

Pour répondre à l'enjeu de santé publique posé par ces observations, de nombreuses actions de prévention ont déjà été menées. La thématique a fait l'objet d'une fiche action dans le PRSE2 avec la réalisation de mesures principalement axées sur la sensibilisation auprès des jeunes (12-25 ans) pour agir directement sur les comportements à risques et favoriser une meilleure gestion du son amplifié dans les lieux de pratiques musicales.

En parallèle, des dispositifs ont été mis en place par des partenaires de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Le RIF mène depuis plus de 15 ans diverses campagnes et actions de sensibilisation, d'information et de formation, et en particulier le dispositif pédagogique Peace & Lobe qui à lui seul sensibilise et informe près de 10 000 collégiens et lycéens chaque année.

La mallette "Kiwi?", récemment développée par Bruitparif avec le soutien financier du Conseil Régional d'Île de France et de l'ARS IDF, a permis de sensibiliser 1 178 collégiens et lycéens dans 11 établissements pilotes franciliens entre mai 2015 et juin 2016 et de recueillir des données d'exposition. Depuis 2008, les campagnes de prévention du CIDB sur les effets des surexpositions sonores sur la santé ont déjà bénéficié à 8 119 scolaires dans la région. Ces dispositifs sur lesquels la présente action propose de capitaliser ont permis une collecte d'information conséquente sur les pratiques d'écoute des jeunes scolarisés.

RAISON D'ÊTRE DE L'ACTION

Devant l'absence de la gestion du son amplifié au sein des programmes des institutions culturelles et éducatives, les structures relais de terrain (enseignants, éducateurs, associations, collectivités, etc.) ont des attentes fortes pour un accompagnement sur cette question (outils pédagogiques et de prévention, conseil, formation, etc.), particulièrement en direction des publics jeunes. Si de nombreuses actions de prévention sont menées en Île-de-France par des associations ou des structures publiques, il n'en existe pas une cartographie précise. Connaître l'ensemble des actions menées sur le territoire régional est pourtant indispensable pour identifier les acteurs pouvant être sollicités. Le travail de recensement national mené par le CIDB en 2013 sera actualisé à cette fin au niveau régional.

¹ Seuil de tolérance au bruit anormalement bas.

PROTÉGER LES JEUNES FRANCILIENS DES RISQUES AUDITIFS

LIÉS NOTAMMENT À L'ÉCOUTE ET LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE

La création d'une instance de coordination et d'animation des actions régionales de prévention des risques liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées permettra par ailleurs d'harmoniser et d'optimiser la mise en œuvre des moyens à disposition sur l'ensemble du territoire francilien, dans le respect de l'expertise et des missions dévolues à chacun. Cette sous-action pourra s'alimenter du réseau santé environnement prévu par l'action 1.3.

Du fait du caractère irréversible de la plupart des pathologies auditives et de la large exposition à la musique amplifiée des jeunes, la prévention primaire reste un axe essentiel des actions de lutte contre les risques liés aux surexpositions sonores et ce dès l'âge de 6 ans. Les actions de sensibilisation, information et formation permettront d'agir au plus près des publics concernés tout en créant des relais (notamment les enseignants).

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décompose en 5 sous-actions :

- 1 Cartographier les acteurs et les actions de lutte contre les impacts des surexpositions sonores sur la santé en Île-de-France
- 2 Mettre en place un recueil de données des habitudes d'écoute et de pratique de la musique des jeunes franciliens
- 3 Fédérer les acteurs luttant contre les nuisances sonores et les effets néfastes de surexpositions sonores dans un réseau structuré et harmoniser les actions complémentaires de prévention primaire
- 4 Informer et former des relais de prévention pour les actions à destination des enfants, adolescents, musiciens
- 5 Mener des interventions de prévention directement auprès des jeunes de 6 à 25 ans

• SOUS-ACTION 1 •

CARTOGRAPHIER LES ACTEURS ET LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES IMPACTS DES SUREXPOSITIONS SONORES SUR LA SANTÉ en Île-de-France (pilote : CIDB, RIF)

Recenser les acteurs actifs et les outils au niveau régional sur la problématique, en articulant ce travail avec la constitution du réseau santé environnement prévu par l'action 1.3

Valoriser ce recensement, notamment les 369 outils (brochures, plaquettes, DVD, CD-Rom, mallettes pédagogiques, sites internet, jeux, etc.) identifiés par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) au niveau national [24] ainsi que les ressources existantes sur le territoire francilien développées, valorisées et mises à disposition via le réseau national Agi-Son

MOYENS NÉCESSAIRES

Des moyens spécifiques devront être mis en œuvre pour mener cette sous-action.

INDICATEURS DE SUIVI

Publication du rapport final

INDICATEURS DE RÉSULTAT

NR

• SOUS-ACTION 2 •

METTRE EN PLACE UN RECUEIL DE DONNÉES DES HABITUDES D'ÉCOUTE ET DE PRATIQUE DE LA MUSIQUE des jeunes franciliens (pilotes : Bruitparif, CIDB, RIF)

Étudier la faisabilité d'une exploitation conjointe des données existantes provenant des différents dispositifs en place (Mallette Kiwi ?, conférences pédagogiques du CIDB, et le spectacle pédagogique Peace & Lobe du RIF etc.) dans l'optique d'une meilleure connaissance et d'un suivi de l'évolution des pratiques au niveau régional.

Élaborer un recueil harmonisé des données, ces dernières pouvant alimenter l'évaluation de l'action

Utiliser les données pour améliorer la connaissance des pratiques

Le niveau national pourrait être utilement associé à cette réflexion avec principalement le baromètre santé (Santé Publique France)

MOYENS NÉCESSAIRES

des moyens spécifiques devront être mis en œuvre pour mener cette sous-action.

INDICATEURS DE SUIVI

Proposition d'un outil harmonisé de recueil des pratiques

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Évolution des comportements à risques chez les publics cibles de la fiche action

• SOUS-ACTION 3 •

FÉDÉRER LES ACTEURS LUTTANT CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LES EFFETS NÉFASTES DE SUREXPOSITIONS SONORES dans un réseau structuré et harmoniser les actions complémentaires de prévention primaire (pilote : ARS)

Valider les objectifs du réseau

Valider la composition du réseau

- PERMETTRE un niveau uniforme d'information sur les actions de lutte menées
- PRIORISER les actions de sensibilisation à mener selon les sollicitations reçues par chacun des acteurs
- HARMONISER des outils communs d'évaluation ou de bilan des actions tels que certaines enquêtes
- ÉCHANGER avec de nouveaux relais de mise en œuvre d'actions de sensibilisation

Il est prévu que cette instance regroupe à minima les partenaires identifiés dans le cadre de l'action et puisse intégrer de nouveaux partenaires au cours du PRSE3

Réunir le réseau régulièrement selon les besoins

Cette sous-action s'appuiera sur le réseau régional santé environnement mis en place (action 1-3).

MOYENS NÉCESSAIRES

Il s'agira de temps de préparation et participation aux réunions et de leur préparation, éventuellement des contributions additionnelles.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions (objectif initial 2 par an)

INDICATEURS DE RÉSULTAT

NR

PROTÉGER LES JEUNES FRANCILIENS DES RISQUES AUDITIFS LIÉS NOTAMMENT À L'ÉCOUTE ET LA PRATIQUE DE MUSIQUE

• SOUS-ACTION 4 •

INFORMER ET FORMER DES RELAIS DE PRÉVENTION pour les actions à destination des enfants, adolescents, musiciens (pilotes : Bruitparif, CIDB, RIF)

Élaborer des programmes d'information et de formation

• À DESTINATION DES ACTEURS RELAIS : enseignants en écoles primaires, collèges, lycées généraux et professionnels, autres membres des équipes éducatives des établissements scolaires, professionnels du spectacle vivant musical (réseaux musiques actuelles, enseignants dans les écoles de musiques et conservatoires, etc.), professionnels du secteur socio-éducatif (animateurs des centres informations jeunesse, des maisons de jeunes et de la culture, des services jeunesse des communes, etc.), professionnels de la prévention et de la promotion de la santé, etc.

• avec l'objectif qu'ils intègrent cette thématique dans leurs activités et mettent en place et coordonnent des actions ponctuelles de prévention.

Mettre en œuvre ces outils en s'appuyant sur les réseaux comme l'Éducation Nationale, les réseaux musique, les réseaux jeunesse, les réseaux d'éducation populaire, etc.

Promouvoir la thématique et les outils pédagogiques indispensables à la mise en œuvre des actions de prévention sur le terrain dans le cadre de la réforme des collèges avec la création des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), dans le cadre des contrats locaux de santé ou du réseau des Ateliers Santé Ville, etc.

MOYENS NÉCESSAIRES

Des moyens spécifiques devront être mis en œuvre pour mener cette sous-action.

INDICATEURS DE SUIVI

Proportion de relais formés et informés aux effets des surexpositions sonores et des nuisances sonores sur la santé (par académie ou par département)

Évolution du nombre de relais informés et formés ayant assisté à un dispositif de prévention et de promotion de la santé

Évolution du nombre de relais scolaires de secteur formés à l'utilisation de la mallette Kiwi (par académie ou département)

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Proportion de réponses favorables aux questionnaires de satisfaction des dispositifs de prévention mis en place

Proportion de réponses favorables aux questionnaires de satisfaction à destination des intervenants des mallettes Kiwi

Proportion de communes ayant inclus dans leur CLS des actions de formation et d'informations relatives aux risques auditifs à destination des publics relais de prévention

• SOUS-ACTION 5 •

MENER DES INTERVENTIONS DE PRÉVENTION DIRECTEMENT AUPRÈS DES JEUNES DE 6 À 25 ANS (pilotes : Bruitparif, CIDB, RIF)

Sensibiliser et informer : en milieu scolaire (de l'école primaire au lycée) et para scolaire (écoles de musique, conservatoires, réseaux jeunesse et d'éducation populaire...) par des interventions adaptées en direction des jeunes (lycéens, étudiants notamment) fréquentant les lieux de diffusion (bars, discothèques, festivals, concerts...) et de pratique de la musique (écoles de musique, conservatoires, studios de répétition, etc.)

Orienter vers un dépistage audiométrique les personnes à risques de par leurs pratiques de la musique

Intégrer la gestion sonore dans le processus d'apprentissage et de création au travers d'ateliers pédagogiques pour les musiciens

MOYENS NÉCESSAIRES

Des moyens spécifiques devront être mis en œuvre pour mener cette sous-action.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre et proportion des publics cibles ayant bénéficié d'une action de sensibilisation (par académie ou département)

Part des publics vulnérables ayant bénéficié d'une action de sensibilisation

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Part de retours déclarant un changement de comportement de type réduction des pratiques à risques dans les questionnaires d'évaluation à destination des élèves : évolution des pratiques des jeunes franciliens en lien avec les données identifiées et collectées via la sous-action 2

Nombre de personnes parmi les publics cibles qui ont bénéficié d'une proposition de dépistage audiométrique et nombre de personnes qui en ont réalisé un

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL

SOUS-ACTIONS	2017 • 2018 • 2019 • 2020 • 2021									
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Cartographier l'existant										
Recensement des acteurs et actions de prévention										
Valorisation et mise à jour du recensement										
Réaliser un recueil de données										
Étude de la faisabilité										
Élaboration du recueil										
Recueil et exploitation des données										
Fédérer les acteurs dans un réseau										
Informier et former des relais de prévention										
Mener des interventions de prévention auprès des jeunes										